



1 employe 2 contrat de travail avec 2 structures différentes

Par **marshall**, le **26/11/2014** à **09:45**

bonjour

Est-il possible à un employé d'avoir 2 contrats de travail avec 2 structures différentes au regard de la fiscalité et en sachant que le contrat de travail implique une aliénation du travail vis à vis du patron?

Par **P.M.**, le **26/11/2014** à **14:04**

Bonjour,

Votre interrogation manque de précision et de clarté puisque l'on ne sait pas si les deux contrats de travail sont avec le même employeur et si l'un et l'autre sont à temps complet ou partiel...

Par ailleurs, il faudrait que vous expliquiez ce que vous entendez par "aliénation du travail" pour ce qui vous concerne...